

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

À 20 H 00

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL et Séverine BRESSAND. Mrs Guy PATUREL (arrivé à 21 h 00), Marc JUILLARD, Jean-Claude CLERC et Patrick CHAVANT.

Excusé(es) et/ou absent(es) : Mmes Carole BUFFET (pouvoir à Mme Karine DOPONT), Raphaële BERNARDINIS, Agnès MATHIOT et Émilie NAVARRO. Mrs François REVERDY et Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND)

Date de convocation du conseil municipal : le 8 décembre 2018

**Monsieur Patrick CHAVANT est désigné aux fonctions de secrétaire de séance.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le compte rendu de la précédente réunion.

**Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :**

**- droit de préemption urbain reçu ce 13 décembre 2018 de Maître CHAUVINEAU, notaire à AMBERIEU-en-BUGEY, concernant la parcelle D 662 située Impasse du Pelloux – La Ruaz – (future construction LAZZARO Anthony)**

### BILAN ENERGETIQUE :

Un bilan énergétique a été réalisé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC).

La version papier de ce document a été diffusée à l'ensemble des élus.

M. Simon CHANAS, auteur de cette étude et intervenant d'ALEC prend part à cette séance.

M. le Maire ainsi que l'ensemble des élus lui adressent leurs remerciements pour le travail de qualité qui a été fourni ainsi que pour sa participation à cette réunion.

Des améliorations (et donc des sources d'économie) peuvent être apportées au niveau de l'isolation de certains bâtiments, le remplacement d'huissieries anciennes, le passage des éclairages en LED... mais somme toute, les résultats démontrent que la commune a plutôt des systèmes de chauffage et des édifices en bon état et que le ratio de consommation par habitant, la positionne en dessous de la moyenne régionale.

## URBANISME :

Comme habituellement, il est fait part des différentes demandes enregistrées depuis la précédente séance :

### Déclarations préalables :

N° 44 – M. KATSCHNIG domicilié 105, Impasse des Garennes à Rossettes – Régularisation suite à visite de récolement de la DP 202016 concernant la pose de panneaux photovoltaïques en toiture (modification de l'implantation des modules) – Parcelle X 261.

N° 45 – M. Chris CARRERA domicilié 587, route des Batailles – Construction d'une piscine de 6.50 x 3 m sur les parcelles C 1146 et 1145 – Zone Ub du PLU.

N° 46 – M. COLIN Bernard domicilié 1528, route de Pont d'Ain – Régularisation d'une précédente DP suite visite de récolement, concernant pose d'un portail coulissant (mur prévu et non réalisé, couleur...) – Parcelle B 1931 et 606 – Zone Ua du PLU.

### Certificats d'Urbanisme informatifs et opérationnels :

N° 31 : Maître Cédric PRETET, notaire à VILLEURBANNE concernant la propriété bâtie cadastrée section B n° 1199 située 1036, route de Pont d'Ain, appartenant actuellement à M. ROY Bernard – Zone Ub du PLU.

N° 32 : Maître Vanessa GELOS, notaire à AMBERIEU-en-BUGEY (CGDM) portant sur les parcelles D 639-641-292 et 572 – Le Pelloux – Hameau de La Ruaz – dans le cadre d'un projet d'échanges de terrains entre propriétaires (M. Michel BERNIGAUD) – Zone A du PLU.

N° 33 : Maître Vanessa GELOS, notaire à AMBERIEU-en-BUGEY (CGDM) pour le même projet que ci-dessus mais interrogation portant sur la parcelle D 573 – Le Pelloux – Hameau de La Ruaz (propriété de Mme PAQUET Lucienne et M. LEON Claude) – Zone A du PLU.

N° 34 : Maître Anne DUBOIS, notaire à PONT D'AIN pour un projet de mutation de la propriété bâtie et non bâtie cadastrée section W 422-423-420 et 426, 67, chemin de la Source au Cruix (propriétaire actuelle : Mme Paule BONNEVIE) – Zones Nd et Np du PLU

N° 35 : IMMOBILIERE DE LA DOMBES à VILLARS LES DOMBES pour un projet consistant en la division de la propriété bâtie de M. Alain GILLET, pour la cession en deux lots avec un accès commun et le détachement d'une nouvelle parcelle constructible de 1 000 m<sup>2</sup> environ – Parcelles E 917-918-919 et 920 pour une surface totale de 2 326 m<sup>2</sup> – 346, Route des Bois – Le Roset – Zone Ub du PLU.

### Permis de construire :

Demande de permis modificatif (PC initial 08/2017) formulée par M. et Mme CHARBONNEL Gilles pour la modification des façades d'un bâtiment annexe – Création d'ouvertures en façades sud et ouest, non prévues initialement – Parcelle B 2206 située route du Cruix – Zone Ua du PLU

N° 13 : Demande pour la construction d'une maison d'habitation de plain-pied chemin du Moulin aux Hautes Rossettes – Parcelle C 1030 (921 m2) – M. Guillaume THOMAS et Mme MARTIN Sophie – Zone Ub du PLU.

## **2 – Droit de préemption urbain :**

Le Conseil Municipal par délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés (11 votants), décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- N° 26 : Maître Anne DUBOIS (notaire à PONT D'AIN), pour la vente de la propriété cadastrée section ZC 50-56 et 57 ; propriété située 1039, route du Mas Pommier à Turgon - appartenant actuellement à PICARDIE SOCIETE IMMOBILIERE (Auberge du Mas Pommier) – Une partie de la propriété en zone Ad (donc non soumise au DPU), l'autre en zone 2AUX (partie stationnement),

- N° 27 : Maître CHAUVINEAU concernant la parcelle D 662 d'une surface de 785 m2, Impasse du Pelloux à La Ruaz – Terrain propriété de M. et Mme MICHON Serge – Acquéreur : M. Anthony LAZZARO – Zone Ub du PLU.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENTS SECURITAIRES A ROSSETTES :**

Le bilan financier de cette opération est présenté.

Le montant total du marché (avenant inclus) s'élevait à la somme de 154 175.46 €.

Un devis avait été signé le 6 juillet 2018 pour un montant de 6 788.88 € suite à des problèmes d'inondation dans une habitation nécessitant des reprises de trottoirs et de réseaux d'écoulement des eaux pluviales.

À ce jour, la somme de 150 736.54 € a été réglée au titre de ce marché.

N'ont pas été acquittés :

- la facture N° 11 d'un montant de 2 680.97 €,
- le solde du marché pour un montant de 757.95 €,
- les travaux supplémentaires commandés en juillet pour une dépense de 6 788.88 € (étant précisé que l'entreprise souhaitait imputer une somme de 1 488.24 € non prévue initialement au titre de travaux de terrassement, démolition de tuyaux... que la commune conteste),
- le solde des honoraires du bureau d'études pour un montant de 2 250.00 €.

Il resterait donc en théorie une dépense de 12 477.80 € à acquitter.

Les crédits restant au budget primitif se soldent à 7 287.00 €.

Une rencontre a eu lieu avec le bureau d'études ODISSEE afin d'affiner les chiffres présentés et de trouver un accord pour la clôture de ce marché.

Le détail établi par le bureau d'études est attendu.

Le Conseil adopte par ailleurs, à l'unanimité des présents et représentés, une décision modificative afin de compléter les crédits disponibles et couvrir le solde dû pour clôturer ce marché, déduction faite des négociations en cours.

## **AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE – 1<sup>ère</sup> TRANCHE :**

Une consultation a été lancée pour recruter un bureau d'étude en vue de la finalisation du projet d'aménagement du cœur de village dans le cadre d'une première tranche portant sur l'entrée nord.

Les résultats en sont présentés.

La commission voirie se réunira le lundi 7 janvier 2019 à 20 h 00 afin d'affiner un comparatif pour pouvoir ensuite soumettre sa proposition à l'aval du conseil municipal lors de la séance du mois de janvier.

## **FINANCES COMMUNALES :**

Un point est fait sur les finances communales de cette année 2018.

Il ne s'agit que de chiffres approximatifs et non définitifs, l'exercice n'étant pas clos à la date de production de ce document.

Les perspectives pour 2019 sont abordées sachant que la plupart des programmes réalisés jusqu'à présents ont été largement autofinancés mais que pour les prochains travaux, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt.

Quelques informations concernant le changement de trésorerie en cours sont délivrées.

## **PERSONNEL COMMUNAL :**

Par délibération (unanimité des présents et représentés), le Conseil Municipal adopte une délibération pour la prise en compte de la promotion interne dont vient de bénéficier Mme Nadège RAVET promue rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 – Agent de catégorie B.

Pour bénéficier de cette promotion, il convient de nommer Mme RAVET sur le poste correspondant et d'adapter le RIFSEEP au nouveau tableau des emplois permanents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU AIN-VEYLE-REVERMONT :**

Le dernier conseil syndical a eu lieu à la mairie de DRUILLAT, le mardi 20 novembre dernier.

Parmi les points principaux abordés :

- État d'avancement des programmes de travaux 2018,
- Les projections pour le programme de 2019,
- L'adhésion de Journans,
- Le point sur les finances du SIE AVR et l'application à venir de la Loi Notre ainsi que ses conséquences sur le fonctionnement de cette instance...

Il est à noter que le tarif de l'eau baissera de 36 centimes/m<sup>3</sup> à compter de janvier 2019.

**- COMMISSION COMMUNICATION :** le prochain bulletin municipal est en cours de préparation.

Cette commission se réunira :

- Jeudi 20 décembre 2018 à 20 h 00,
- Mercredi 26 décembre 2018 à 20 h 00.

**- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE :** Il conviendra d'entamer un travail, en relation avec le Centre de Première Intervention de DRUILLAT, pour la rédaction d'un plan communal de Sauvegarde et d'un schéma de défense extérieure contre l'incendie.

Ces documents sont désormais obligatoires et la Préfecture de l'Ain s'informe régulièrement de leur établissement.

**- REUNION DES HAMEAUX :** Le bilan de ces différentes rencontres est délivré. Les échanges ont été constructifs et la participation à ces réunions demeurent relativement stables.

**- CEREMONIE DES VŒUX :** Elle aura lieu le vendredi 4 janvier 2019 à 18 h 30. L'ensemble de la population locale est cordialement invitée.

### **- LOCATIONS COMMUNALES :**

→ M. CHAVERNOT, contacté téléphoniquement ce jour, confirme bien sa prochaine installation dans le logement communal, situé au 1450, route de Pont d'Ain (ex. M. et Mme MERLE).

Sa dédite arrivera à terme le 1<sup>er</sup> mars prochain.

M. CHARVERNOT devrait confirmer tout cela par écrit et une délibération interviendra ensuite dans l'optique de la signature de ce bail.

→ Un logement situé au-dessus de la mairie et actuellement occupé par M. François CONTION se libérera à la fin du mois de janvier 2019.

Il s'agit d'un logement T 3. La location mensuelle s'établit à 455.00 €.

Les personnes éventuellement intéressées par cet appartement sont invitées à déposer leur candidature auprès de la mairie.

**DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 21 janvier 2019 à 20 h 30**

**Heure de clôture de la présente séance : 23 h 00**